



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 3 avril 2023 à 20h05, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers :Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2023-04-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Adoption du règlement 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles
8. Adoption du règlement 2023-03 relatif aux branchements
9. Avis de motion et dépôt de règlement 2023-04 augmentant le fonds de roulement
10. Formation et nominations au comité de démolition
11. Tournée de zones ADMQ 2023
12. Rendez-vous TCJ
13. Webinaire Gestion contractuelle
14. Autorisation de destruction des archives
15. Dépôt de projet au Fonds région et ruralité



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. Commandite déjeuner du directeur SQ

TRANSPORT

17. Demande de subvention PPA-CE
18. Fauchage 2023
19. Débroussaillage 2023
20. Abat-poussière 2023
21. Produits pétroliers 2023
22. Niveleuse 2023
23. Matériaux granulaires 2023

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

24. Résolution autorisant le paiement du décompte progressif no 3 libérant une retenue de 5% à TGC et autorisant la signature du certificat de réception provisoire pour les travaux de prolongement de réseaux sur le chemin Marcotte dans le cadre des travaux de la TECQ 2019-2023

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – mars 2023
26. Dérogation mineure 346, route 143 N
27. Mandat assistance professionnelle en urbanisme
28. Demande à la CPTAQ
29. Résolution d'appui concernant l'assurabilité des immeubles patrimoniaux
30. Résolution d'appui concernant les MRF
31. Logiciel Infotech permis
32. Achat d'un IPAD

LOISIRS ET CULTURE

33. Conseil sport Loisirs de l'Estrie-cotisation annuelle et nomination des délégués
34. Adhésion Maison de la famille Les Arbrisseaux

AUTRES

35. Affaires nouvelles et suivi
 a. Résolution adoptant la programmation no 6 de la TECQ
36. Deuxième période de questions
37. Correspondance
 a. FQM Assurances
 b. MELCC-avis d'inscription au registre d'un terrain contaminé
 c. CAUCA-intention de modifier le contrat
38. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2023-04-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de présence de public. Pas de questions.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

2023-04-03 5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2023-03-07 au 2023-03-31)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300160 (I)			2023-03-16	1355	EUROFINS ENVIRONEX		98,31 \$
202300161 (I)			2023-03-16	28	hydro		253,67 \$
202300162 (I)			2023-03-16	28	hydro		21,05 \$
202300163 (I)			2023-03-16	143	BELL CANADA		96,44 \$
202300164 (I)			2023-03-16	1000	VALORIS		1 853,18 \$
202300165 (I)			2023-03-16	1169	CNESST		177,04 \$
202300166 (I)			2023-03-16	541	COMBEQ		735,84 \$
202300167 (I)			2023-03-16	34	JOURNAL ACTUALITÉS -		160,97 \$
202300169 (I)			2023-03-17	313	CHAMBRE DE COMMERCE		137,97 \$
202300171 (I)	8169		2023-03-17	628	EXPOSITION AGRICOLE DE		140,00 \$
202300172 (I)			2023-03-17	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202300177 (I)	8170		2023-03-24	115	SOCIETE DE L'ASSURANCE		334,25 \$
202300180 (I)			2023-03-30	28	hydro		29,09 \$
202300181 (I)			2023-03-30	28	hydro		952,28 \$
202300182 (I)			2023-03-30	28	hydro		696,35 \$
202300183 (I)			2023-03-30	28	hydro		295,19 \$
202300185 (A)			2023-03-30	811	LES CAMIONS INTER ESTRIE		1 539,65 \$
202300186 (A)			2023-03-30	1182	L'ÉTENDARD DRAPEAUX ET		506,96 \$
202300187 (I)	8171		2023-03-30	1076	Électroménagers FB		344,91 \$
202300188 (A)			2023-03-30	789	ÉNERGIE SONIC INC.		913,68 \$
202300189 (I)	8172		2023-03-30	1002	Entreprise Ployard 2000 Inc.		2 713,62 \$
202300190 (A)			2023-03-30	1206	LES ÉQUIPEMENTS RM		102,31 \$
202300191 (A)			2023-03-30	1426	FQM Assurances		20,71 \$
202300192 (I)	8173		2023-03-30	1111	Camions GloboCam Estrie inc.		37,27 \$
202300193 (A)			2023-03-30	977	IN-FO.CA		2 273,94 \$
202300194 (I)	8174		2023-03-30	1498	Info-excavation		201,21 \$
202300195 (A)			2023-03-30	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		305,11 \$
202300196 (A)			2023-03-30	41	MRC DU VAL-SAINT-		56 123,27 \$
202300197 (A)			2023-03-30	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		505,45 \$
202300198 (A)			2023-03-30	883	POMPEX INC		2 348,50 \$
202300199 (A)			2023-03-30	89	RAYMOND CHABOT GRANT		7 530,87 \$
202300200 (A)			2023-03-30	1491	Régie inter. sanitaire des		4 642,77 \$
202300201 (A)			2023-03-30	1345	THERRIEN COUTURE JOLI-		1 167,28 \$
202300202 (A)			2023-03-30	1442	Traction Sherbrooke (555)		129,55 \$
202300203 (I)	8175		2023-03-30	1165	COMITÉ DE LA FAMILLE &		720,68 \$
202300204 (A)			2023-03-30	14	VIVACO groupe coopératif		162,48 \$
202300206 (A)			2023-03-30	1071	L'ARCHIVISTE MICHEL HAMEL		1 476,12 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

89 815,71 \$

Total des paiements

89 815,71 \$



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

Total des paiements émis par type	Total des chèques	86 829,44 \$
	Total des dépôts direct	2 986,27 \$
		89 815,71 \$

Total des paies émises (du 2023-03-07 au 2023-03-31)
Dépôt direct et chèque

Dépôt direct:	17 388,59 \$
Chèque:	0,00 \$
Total:	17 388,59 \$

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Il y a eu une rencontre en chantier pour la réception provisoire des travaux sur le chemin Marcotte.
- Il y a eu une rencontre avec le MTQ pour les annonces régionale des investissements sur le réseau routier le 4 avril.
- Il y a eu une rencontre avec les participants du Séjour exploratoire. Il y avait 9 participants.
- Nous travaillons actuellement pour évaluer le projet de mise à niveau le débitmètre de la chambre de compteur du chemin Kendall afin de collecter les données par télémétrie

b) Travaux publics et hygiène du milieu: Il y aura une rencontre prochainement du comité pour les travaux printaniers.

c) Régie des incendies : pas de suivi

d) Loisirs, culture, familles et aînés: la conseillère Johanne Maurice mentionne que l'inscription à la balle va avoir lieu le samedi 6 mai de 9h à 13h. elle mentionne également qu'on regarde pour produire une programmation d'activités au Parc Floral sous le préau.

e) Dossier environnement : le conseiller Gilles Perron mentionne que la MRC prévoit proposer aux ICI du territoire la collecte de compost sur une base volontaire. Également on remarque que certains citoyens déposent plusieurs poubelles lors de la collecte. Si on remarque une telle situation, la municipalité enverra une facture pour une 2^e collecte. Nous visons à réduire l'envoi de matières résiduelles au site d'enfouissement. On rappelle qu'un seul bac est permis par résidence, toutefois une tarification est appliquée pour un deuxième bac sur demande.

f) Trans-Appel : Le conseiller Gilles Perron mentionne qu'il siège actuellement comme délégué pour la municipalité, il ne fait plus partie du conseil d'administration

g) Urbanisme : le conseiller Philippe Verly mentionne que le conseil travaillera avec la firme EXP pour une étude de notre réglementation actuelle et des besoins et orientations futures.

2023-04-04

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-02 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire des règlements d'urbanisme;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeuble en vertu de la Loi 69 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;

CONSIDÉRANT QUE les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent l'adoption d'un règlement portant sur la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le règlement 2023-02 a été donné le 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation portant sur le règlement 2023-02 a été tenue le 3 avril 2023

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Gilles Perron
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement numéro 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le numéro 2023-02 et en conséquence signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

2023-04-05

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-03 RELATIF AUX BRANCHEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli opère un réseau d'égout et un réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement et la bonne opération des équipements de la Municipalité, il est nécessaire d'adopter certaines mesures visant les travaux d'aqueduc et d'égout effectués sur les terrains privés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement numéro 2023-03 relatif aux branchements et diverses dispositions relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le numéro 2023-03 et en conséquence signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

9. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-04 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT

Le conseiller Philippe Verly par la présente :



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-04 augmentant le fonds de roulement. Une dispense de lecture est faite, conformément à la loi.
- dépose le projet de règlement numéro 2023-04 augmentant le fonds de roulement.

2023-04-06

10. RÉSOLUTION CONSTITUANT LE COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°2023-02*. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Rolland Camiré
Philippe Verly
Gilles Perron

Raymond Côté est également nommé à titre de membre substitut.

Le président et le président substitut seront nommés par le comité lors de la première rencontre du comité.

DE DÉSIGNER l'inspecteur en bâtiment et environnement comme étant le fonctionnaire étant en charge de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°2023-02* et de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

2023-04-07

11. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE AU WEBINAIRE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage le perfectionnement des connaissances du personnel municipal;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inscription de la directrice générale au Webinaire portant sur la Gestion contractuelle tenu par l'ACMQ au coût de 120\$ plus taxes

2023-04-08

12. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À L'ACTIVITÉ DE FORMATION RENDEZ-VOUS TCJ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage le perfectionnement des connaissances du personnel municipal;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inscription de la greffière-trésorière adjointe à l'activité de formation Rendez-vous TCJ qui traitera de la Loi 25, des nouvelles règles applicables en zone agricole et des développements récents en droit municipal. au coût de 75\$ plus taxes

2023-04-09

13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE À LA TOURNÉE DE ZONES DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage le perfectionnement des connaissances du personnel municipal;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inscription de la directrice générale à la Tournée de zones de l'ADMQ qui traitera de l'accès à l'information et les nouvelles normes en matière de protection des renseignements personnels au coût de 385\$ plus taxes

2023-04-10

14. AUTORISATION DE DESTRUCTION – LISTE PRÉPARÉE PAR MICHEL HAMEL, ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la liste de destruction des archives, déposée en annexe; préparée par L'archiviste Michel Hamel. et datée du 16 mars 2023 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

2023-04-11

15. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds région et ruralité- politique de soutien aux projets structurants pour le projet d'enseigne à écran numérique;

CONSIDÉRANT QUE le budget du projet est de 43 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la subvention couvre 80% des dépenses du projet, soit un montant de 34 400\$;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à déposer la demande de subvention pour le projet d'enseigne à écran numérique

2023-04-12

16. COMMANDITE DU DÉJEUNER DU DIRECTEUR DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT la tenue du Déjeuner du directeur de la MRC du Val-Saint-François qui aura lieu le 10 mai prochain au restaurant La Vielle gare de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager la tenue de cet événement au profit de la Fondation québécoise du cancer dont une partie des dons recueillis sera remis au Centre régional et Hôtellerie de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QU'un plan de partenariat a été proposé pour atteindre l'objectif financier de 6 000\$ pour l'événement

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité participe financièrement en offrant une commandite de 150\$ pour l'événement.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2023-04-13

17. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PPA-CE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer des travaux de rechargement sur le chemin de la Grande Ligne et une partie du 9^e rang;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire présenter une demande dans le cadre de la subvention Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour l'exécution d'une partie des travaux

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE présenter une demande de subvention dans le cadre du PPA-CE au montant de 35 000\$;

DE transmettre la présente résolution à Monsieur André Bachand, député provincial de la circonscription de Richmond.

2023-04-14 18. RÉSOLUTION POUR OCTROI DE CONTRAT DE FAUCHAGE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au service de fauchage d'accepter la soumission de Marc Morin pour l'année 2023 au prix de 31\$/km double plus taxes.

2023-04-15 19. RÉSOLUTION POUR OCTROI DE CONTRAT DE DEBROUSSAILLAGE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyée par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au service de débroussaillage d'accepter la soumission de Entreprises Philippe Berthelette pour l'année 2023 au prix de 103\$/heure plus taxes.

2023-04-16 20. RÉSOLUTION POUR OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CALCIUM-ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 28 sacs de 1000kg de calcium en flocons;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offre :

Fournisseur	prix avant taxes/sac de 1 tonne
Sel Warwick	645\$
Somavrac	632\$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de fourniture de 28 sacs de 1000kg de calcium en flocons, transport inclus à Somavrac pour un montant de 20 345.98\$ taxes incluses.

2023-04-17 21. RÉSOLUTION POUR OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture produits pétroliers pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres demande un prix unitaire pour le transport par litre pour divers produits;

CONSIDÉRANT QUE le prix à la rampe (OBG) sera la référence de prix plus le prix du transport :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission suivante suite à son appel d'offres sur invitation :

Fournisseur	Prix unitaire pour transport par litre avant taxes :
Pierre Chouinard et fils	Diésel clair : 0.012/l
	Diésel coloré : 0.150/l

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers à Pierre Chouinard et fils pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.

2023-04-18

22. RÉSOLUTION POUR OCTROI DE CONTRAT DE NIVELEUSE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au service de nivelage d'accepter la soumission de Transport et Excavation Jocelyn Ménard pour l'année 2023 au prix de 160.00\$/hre plus taxes.

23. RÉSOLUTION POUR FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

Ce sujet est reporté.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

2023-04-19

24. RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 LIBÉRANT UNE RETENUE DE 5% À TGC ET AUTORISANT LA SIGNATURE DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE RÉSEAUX SUR LE CHEMIN MARCOTTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement et le certificat de réception provisoire émis par l'ingénieur Jean Beauchesne pour le décompte no 3 libérant une retenue de 5% présenté par TGC pour les travaux de prolongement de réseaux sur le chemin Marcotte dans le cadre des travaux de la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature du certificat de réception provisoire;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 3 libérant une retenue de 5% au montant de 11 565.00\$ taxes incluses.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25 COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS DE MARS 2023

Rapport de l'inspecteur mars 2023

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Réseau aqueduc
 - Prise échantillon
- Rencontre CCU (MAJ)
- Demande de dérogation mineure- 346, route 143
 - Approbation de la dérogation lors de séance du conseil du 3 avril 2023
- Demande de modification du règlement de zonage - zone C10
 - Rencontre du promoteur lors de l'atelier de travail
 - Future rencontre CCU à prévoir
- Demande CPTAQ pour parc
 - Correction de la résolution pour envoi formulaire
- Info-Excavation
 - Formulaire de contact selon les différents codes d'urgence
- Rencontre des inspecteurs à la MRC
- Dossier conformité entreprise industrielle
 - En attente de demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment

Permis mars	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2022	3	3	1 487 100	1	0
2023	1	1	398 000	2	0

2023-04-20 26. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-03-01

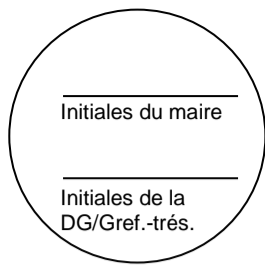
CONSIDÉRANT QU'une demande dérogation mineure a été déposée afin de rendre conforme l'implantation de la résidence située au 346, route 143 Nord sur le lot 6 243 775.

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 243 775 se situe dans la zone C-1 du plan de zonage du règlement de zonage 2004-6 de la municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant minimale exigée dans la zone C-1 est de 11 mètres par rapport à la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT QUE la distance actuelle entre le bâtiment et la ligne de lot avant est de 5.46 mètres comme présenté dans le certificat de localisation préparé par Éric Bachand, arpenteur-géomètre, minute 8700;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande a été construite en 1968;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure à l'effet de permettre l'implantation du bâtiment principal sur le lot 6 243 775 à 5.46 mètres sans conditions tel que libellé au procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 24 février 2023;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à la majorité des membres présents

D'autoriser la dérogation mineure à l'effet de permettre l'implantation du bâtiment principal sur le lot 6 243 775 à 5.46 mètres sans conditions.

2023-04-21

27. MANDAT D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite un diagnostic externe de la réglementation d'urbanisme et bénéficier de recommandations en lien avec des problématiques actuelles et être au fait des nouvelles tendances ou réalités en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a déposé une offre de service;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de service pour le mandat d'analyse et recommandation pour un montant estimé de 5 000\$ plus taxes, les autres besoins d'assistance professionnelle seront réalisés au besoin à un taux de 125\$/heure.

2023-04-22

28. DEMANDE D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOT 3 678 837

La demande d'appui est à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 678 837 à la municipalité de Val-Joli dans l'optique d'agrandir le parc en place. La superficie demandée est de 2136.77 m².

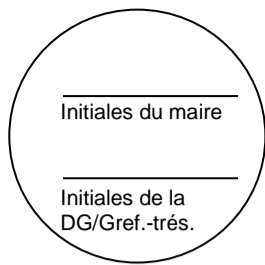
CONSIDÉRANT QUE La demande est à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 678 837 à l'effet d'agrandir le parc de la municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QU' Une autorisation à la commission de la protection du territoire agricole doit être accordée par la commission de la protection du territoire agricole afin d'aliéner un lot en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU' Une recommandation de la municipalité sous forme de résolution doit accompagner la demande d'autorisation conformément à l'article 58.1 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE La demande doit être motivée en considérant les critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE La demande porte sur une nouvelle utilisation à des fins autre que l'agriculture, la recommandation doit inclure une indication des espaces appropriés ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE L'agrandissement du parc n'est possible seulement qu'en zone agricole vu son emplacement et par le fait même aucun autre espace approprié n'est disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' le périmètre urbain est à proximité du lot en objet de la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme d'accorder son appui pour la demande d'autorisation à la commission de la protection du territoire agricole à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 678 837 en tenant compte des critères de l'article 62 de la LPTAA;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Val-Joli accorde son appui pour la demande d'autorisation à la commission de la protection du territoire agricole à l'effet de permettre l'aliénation du lot 3 678 837 en tenant compte des critères de l'article 62 de la LPTAA.

2023-04-23

29. RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfique à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'ordre des urbanistes du Québec, à l'ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ) à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal.

2023-04-24

30. RÉSOLUTION DEMANDANT L'ENCADREMENT DE L'UTILISATION DES BIOSOLIDES

CONSIDÉRANT QUE les élus du Conseil de la MRC du Val-Saint-François ont été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation des biosolides diffusés sur Radio-Canada à la Semaine verte et à Enquête compte tenu de l'importance qu'occupe l'agriculture, l'environnement et la qualité de l'eau sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants d'intérêt émergents;

CONSIDÉRANT QUE bien que la valeur fertilisante des biosolides est indéniable et que leur utilisation est une solution très économique pour les producteurs agricoles, la présence potentielle de contaminants, tels que les PFAS, soulève beaucoup d'inquiétude de par leur potentiel de bioaccumulation dans la chaîne alimentaire et les risques qu'ils posent sur la santé humaine;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, au Québec, nul n'est tenu de mesurer la teneur en contaminants d'intérêt émergent dans les biosolides pour en faire le recyclage et l'épandage;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (LQ) prévoit que :
« Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant (...) dont la présence dans l'environnement (...) est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. »

CONSIDÉRANT QUE par principe de précaution, il serait judicieux d'établir rapidement des seuils de PFAS sécuritaires afin d'éviter un dommage grave et irréversible à l'environnement même si les risques sont présentement incertains;

En conséquence,



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Gref.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli demande à monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

- D'agir rapidement pour arrêter l'importation de biosolides étrangers par le biais d'un moratoire, le temps de revoir le cadre réglementaire régissant les limites de contaminants permises pour le recyclage des biosolides;
- De mettre en place des ressources au sein de son ministère pour faire la surveillance terrain, le suivi et l'application des seuils en vigueur et à venir;
- D'adopter un cadre réglementaire plus strict en termes des critères à respecter pour l'épandage de biosolides et y inclure les contaminants d'intérêt émergent préoccupants pour la santé humaine et des sols (ex. : PFAS);
- De revoir l'encadrement du recyclage des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;
- De réduire à la source l'émission des contaminants émergents préoccupants pour la santé humaine et des sols en bannissant de ces produits chimiques dans la fabrication des produits commerciaux.
-

QU' une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au député provincial de notre territoire monsieur André Bachand ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette.

2023-04-25

31. LOGICIEL INFOTECH PERMIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite se doter d'outils de travail performants pour l'exécution des mandats qui lui incombent;

CONSIDÉRANT QUE Infotech offre un logiciel pour l'inspection et la gestion des permis sur appareil mobile (IPAD);

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat du logiciel Permis IPAD de Infotech au montant de 850\$ plus taxes et formation au besoin

2023-04-26

32. ACHAT D'UN IPAD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite se doter d'outils de travail performant pour l'exécution des mandats qui lui incombent;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat d'un IPAD de 10^e génération pour l'utilisation du logiciel Permis sur IPAD de Infotech au montant de 600\$ plus taxes et les accessoires nécessaires à son utilisation.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

LOISIRS ET CULTURE

2023-04-27

33. ADHÉSION 2023 AU CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE ET NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire renouveler son adhésion au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2023 au montant de 100\$ et nommer ses délégués

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler l'adhésion de la municipalité de Val-Joli au Conseil sport loisirs de l'Estrie au montant de 100\$

DE déléguer madame Johanne Maurice et monsieur Jonathan Morin à titre de délégués pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote

2023-04-28

34. ADHÉSION À LA MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Famille Les Arbrisseaux sollicite le milieu pour sa campagne d'adhésion à titre de membre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli reconnaît l'importance de l'organisme dans le milieu;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE devenir membre de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux et de payer la cotisation annuelle au montant de 20\$.

35. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2023-04-29

35a. RÉOLUTION PROGRAMMATION NO 6 TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 avril 2023

ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

36. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

37. CORRESPONDANCE

- a) FQM Assurances-ristourne
- b) MELCC-avis d'inscription au registre d'un terrain contaminé
- c) CAUCA-intention de modifier le contrat

2023-04-30

38. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **20h57**. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire